

Trophées de l'Innovation Sociale

Règlement général 2024

Groupe Arcade-VYV

Préambule

Depuis maintenant 10 ans, le Groupe Arcade-VYV organise **les Trophées de l'Innovation Sociale**, en association avec l'ALFI et Habitat Développement.

4ème acteur du logement social, le Groupe se positionne comme acteur du **mieux-vivre** et comme partenaire du **développement durable** des territoires. A travers ces Trophées, il soutient les différentes parties prenantes qui agissent, en son sein et au-delà, pour **répondre aux besoins sociaux et environnementaux**, peu ou mal satisfaits localement.

Trois catégories de Trophées sont ouvertes et s'adressent à chacune de ces parties prenantes :

- les **Trophées de l'Utilité Sociale** pour les **organismes Hlm du Groupe** ;
- les **Trophées Habitat Développement** pour leurs **salariés qui portent des actions bénévoles de proximité** ;
- l'**appel à projets** pour les **associations et autres partenaires** de ces organismes Hlm.

L'appel à candidatures est ouvert du 25 avril au 10 septembre 2024 (23h59) pour chacune de ces trois catégories. Une **cérémonie** sera organisée le **25 octobre 2024** et réunira les **participants de cette 10ème édition**, dans l'objectif de favoriser les rencontres inspirantes et les partages de savoir-faire autour de l'innovation sociale.

Le règlement général précise ci-après les modalités de candidature. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe organisatrice : diane.lacouture@alfi-asso.org ; jeremy.liagre@alfi-asso.org

Bonne chance !

Vous êtes :



**Une entité du Groupe Arcade-
VYV**



Découvrez ici le
règlement des
Trophées de l'Utilité
Sociale auxquels vous
pouvez participer



**Un salarié d'une entité du
Groupe Arcade-VYV**



Découvrez ici le
règlement des
Trophées Habitat
Développement
auxquels vous pouvez
participer



**Une structure partenaire d'une
entité du Groupe**



Découvrez ici le
règlement de l'appel à
projets auquel vous
pouvez participer

Qui peut participer ?

Ces Trophées s'adressent aux **Entreprises Sociales pour l'Habitat** et **coopératives Hlm** du Groupe Arcade-VVV, qui candidatent en présentant un projet concourant au mieux-vivre, développé avec les **habitants** ou favorisant leur participation.

Comment candidater ?

Pour candidater, merci de transmettre ...

- La **fiche** accessible [ici](#), que vous aurez complétée pour présenter **synthétiquement** votre projet
- **3 à 5 photos** illustrant votre projet
- Une **vidéo de présentation**, qui sera intégrée au film projeté lors de la journée du 25 octobre 2024
- Les **conditions de participation**, accessibles [ici](#), **signées**

...au plus tard le **10 septembre 2024**

(23h59), aux adresses suivantes :

diane.lacouture@alfi-asso.org

jeremy.liagre@alfi-asso.org



NB : Il est possible de présenter un projet pour lequel votre partenaire candidatera également à l'appel à projets. Le projet sera *de facto* instruit de façon distincte. Au titre des Trophées de l'Utilité Sociale, c'est la participation des habitants et l'engagement des équipes qui seront prioritairement étudiés. Dans le cadre de l'appel à projets, c'est le rôle du partenaire qui sera mis en valeur, et soutenu financièrement le cas échéant.

La vidéo doit être réalisée selon les mêmes modalités que les années précédentes, en **3 minutes** maximum. Pour ce faire, vous pouvez au choix :

Réaliser la vidéo par vos soins

Solliciter l'appui de l'équipe Communication de votre entité

Solliciter l'ALFI en cas de difficulté

Quelques indications techniques complémentaires :

Capture et format



Pour filmer, vous pouvez utiliser le matériel que vous souhaitez. Même un smartphone d'entrée de gamme est exploitable.

Pour les réglages, Sélectionner comme format d'image la taille 1920x1080 pixels. Dénommé aussi FULL HD, ou 1080p, en 25 images par secondes (ips). Ne passez pas en 4K, cela n'apportera rien de mieux pour le film. N'augmentez pas la fréquence d'image 25 images par secondes est largement suffisant.

A RETENIR
FULL HD / 1080p / 1920x1080 pixels
25 IPS

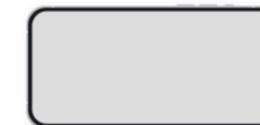
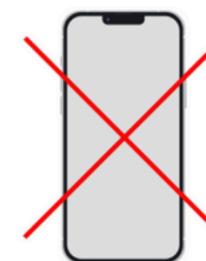
Musique



Vous pouvez ajouter de la musique si vous avez les droits d'utilisation. Sinon n'en mettez pas, nous nous en chargerons.

L'orientation

⚠ Ne filmez surtout pas en mode portrait, le film sera destiné à de la projection, il doit être impérativement orienté en mode paysage. Sinon il serait inutilisable.



A RETENIR
ORIENTATION PAYSAGE

Exportation

Quand vos séquences ou votre montage sont finalisés, il faut les exporter.

Le format le mieux adapté au transfert est le mpeg4

Vous le trouvez sous les dénominations : mpeg, mpg, mp4.

Si vous rencontrez lors de l'export un paramètre de compression, choisissez une valeur qui permet de conserver au mieux la qualité de la vidéo.

Nous acceptons aussi les formats .MOV .AVI

A RETENIR
Format de fichier Mpeg4

3 prix attribués

1er prix
du jury

2nd prix
du jury

Prix du public

Prix honorifiques

Attribués et remis le 25 octobre 2024

par le jury de l'utilité sociale

par les participants de
la cérémonie des
Trophées

Jury de l'utilité sociale : acteurs institutionnels du champ du logement et de l'Economie Sociale et Solidaire



Si vous souhaitez en savoir plus sur le déroulé des Trophées ou vous inspirer d'autres projets, vous pouvez retrouver [ici](#) toutes les informations de l'édition 2023.

Une cérémonie réunissant l'ensemble des porteurs de projets le 25 octobre 2024



Vote du public



Intervention du grand témoin et tables rondes



Remise des prix



Echanges et déambulation
autour des stands des projets



Si vous êtes candidat, vous disposerez d'un stand, préparé par nos soins, pour présenter votre projet au jury et aux participants



Qui peut participer ?

Ces Trophées s'adressent aux **salariés** des entités du Groupe Arcade-VYV, **bénévoles** à titre privé dans une association qui, sur le territoire métropolitain :

- participe à la lutte contre les exclusions et les inégalités,
- favorise l'insertion et l'égalité des chances,
- crée du lien social,
- et/ou concerne l'habitat et le patrimoine d'une société du Groupe (= *critère non obligatoire*).

Ces différentes actions constituent l'objet social d'Habitat Développement, coopérative qui porte ces Trophées, et souhaite ainsi valoriser l'engagement des collaborateurs des entités du Groupe Arcade-VYV.

- ✓ De nombreuses formes de bénévolat sont éligibles : au sein des associations d'aide alimentaire, de soutien scolaire, de lien social par le sport... et bien d'autres encore !
- ✓ Tout projet déjà présenté lors d'une précédente édition des Trophées peut être soumis une seconde fois, sauf s'il a déjà été primé.
- ✓ Plusieurs salariés d'une même entité peuvent candidater.
- ✗ Les salariés bénévoles dans une association à caractère religieux ou politique ne peuvent pas participer à ces Trophées.

Comment candidater ?

Pour candidater, merci de transmettre ...

- La **fiche** accessible [ici](#), que vous aurez complétée pour présenter **synthétiquement** votre action
- **3 à 5 photos** illustrant votre engagement bénévole (ex : photo d'un événement organisé au sein de l'association...)
- Une **vidéo** de présentation, **courte et simple**, qui sera intégrée au film projeté lors de la journée du 25 octobre 2024
- Les **conditions de participation**, accessibles [ici](#), **signées**
- Les **statuts** de votre association

...au plus tard le **10 septembre 2024** (23h59), aux adresses suivantes :

diane.lacouture@alfi-asso.org

jeremy.liagre@alfi-asso.org

La vidéo doit vous permettre de présenter simplement votre engagement bénévole, en **3 minutes** maximum, à partir de **3 questions clés** :

1. Depuis combien de temps êtes-vous bénévole ?
2. Quelles actions votre association mène-t-elle ?
3. Que faites-vous au sein de l'association ?

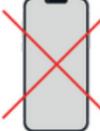
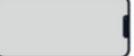
Pour ce faire, vous pouvez au choix :

Fournir une vidéo type "clip", mixant interview, immersion au sein de votre association*...

Envoyer une vidéo dans laquelle vous vous filmez vous-même*. Nous nous chargerons du montage : assemblage avec les photos que vous aurez envoyées...

Demander de l'aide à l'ALFI pour être accompagné ! Contactez : diane.lacouture@alfi-asso.org ; jeremy.liagre@alfi-asso.org

*Vous pouvez filmer avec le matériel de votre choix :

	FORMAT	ORIENTATION	MUSIQUE
 Caméra digitale	FULL HD / 1080p 1920x1080 pixels 25 IPS (images par secondes) .MP4, .MOV, .AVI...	  ORIENTATION PAYSAGE	AUTORISÉE Si vous avez les droits d'utilisation Sinon n'en mettez pas Nous nous en chargerons
 Appareil Photo			
 Smartphone			

3 prix attribués

Prix du citoyen remarquable	Prix coup de cœur des actionnaires	Prix du public
2 000 euros (pour l'association)	2 000 euros (pour l'association)	Prix honorifique
Attribué et remis le 25 octobre 2024	Attribué début octobre et remis le 25 octobre 2024	Attribué et remis le 25 octobre 2024
par le jury de l'utilité sociale	par le jury Habitat Développement	par les participants de la cérémonie des Trophées



Si vous souhaitez en savoir plus sur le déroulé des Trophées ou vous inspirer d'autres projets, vous pouvez retrouver [ici](#) toutes les informations de l'édition 2023.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

- Au sein de votre entité : votre Direction des Ressources Humaines ;
- Au sein de l'ALFI qui coordonne l'organisation générale des Trophées : diane.lacouture@alfi-asso.org ; jeremy.liagre@alfi-asso.org

Jury de l'utilité sociale : acteurs institutionnels du champ du logement et de l'Economie Sociale et Solidaire

Jury Habitat Développement : sociétaires d'Habitat Développement

Une cérémonie réunissant l'ensemble des porteurs de projets le 25 octobre 2024



Vote du public



Intervention du grand témoin et tables rondes



Remise des prix



Echanges et déambulation autour des stands des projets



Si vous êtes candidat, vous disposerez d'un stand, préparé par nos soins, pour présenter votre association au jury et aux participants



Qui peut participer ?

Cet appel à projets s'adresse aux partenaires des entités du Groupe Arcade-VYV, qui mènent une ou plusieurs actions favorables au mieux-vivre des habitants du parc social et/ou au développement durable de leur territoire.

-  Sont éligibles à cet appel à projets : les associations loi 1901, mais aussi d'autres structures juridiques : CCAS, entreprises solidaires d'utilité sociale... Le critère primordial est l'existence d'un partenariat (historique ou en développement) avec une entité du Groupe Arcade-VYV.
-  Les associations ayant déjà candidaté à une précédente édition des Trophées peuvent de nouveau participer, soit en représentant le même projet (sauf s'il a déjà été lauréat), soit en en présentant un nouveau.
-  Pour une même entité du Groupe Arcade-VYV, plusieurs partenaires peuvent bien sûr candidater.

Comment candidater ?

Pour candidater, merci de transmettre ...

- La **fiche** accessible [ici](#), que vous aurez complétée pour présenter **synthétiquement** votre action
- **3 à 5 photos** illustrant votre projet
- Les **conditions de participation**, accessibles [ici](#), **signées**
- Les **statuts ou le KBIS** de votre structure

...au plus tard le **10 septembre 2024** (23h59), aux adresses suivantes :

diane.lacouture@alfi-asso.org

jeremy.liagre@alfi-asso.org

Foire aux questions :

Puis-je présenter un projet qui n'a pas encore démarré ?

Oui : à condition de préciser qu'il s'agit un projet en cours de développement, et d'être en capacité d'indiquer l'échéance de sa mise en oeuvre.

Puis-je présenter un projet qui existe de longue date ?

Oui : pour être considéré comme innovant, un projet ne doit pas nécessairement être récent ou "complètement nouveau". L'enjeu est qu'il réponde à des besoins sociaux ou environnementaux qui, localement, sont peu ou mal satisfaits.

Dois-je présenter un projet spécifique, ou le projet global de mon association ?

Les deux sont possibles ! Les dotations peuvent soutenir un projet précis, ou bien l'action globale d'une structure locale.

Dois-je indiquer à quel prix thématique je souhaite candidater (parmi ceux indiqués en page suivante) ?

Non : le positionnement au sein de l'une des catégories thématiques sera effectué par l'équipe en charge de l'instruction de votre dossier.



5 prix attribués

Prix de la prévention en santé	Prix de l'habitat accompagné, partagé et inséré	Prix du lien social	Prix de la transition écologique	Prix de l'Economie Sociale et Solidaire
7000 euros	7000 euros	7000 euros	7000 euros	7000 euros

Attribués début octobre et remis le 25 octobre 2024

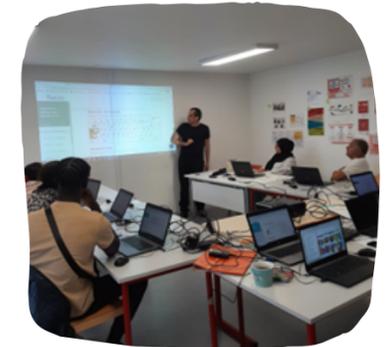
par le comité de pré-sélection et le jury de l'appel à projets

Si vous souhaitez en savoir plus sur le déroulé des Trophées ou vous inspirer d'autres projets, vous pouvez retrouver [ici](#) toutes les informations de l'édition 2023.

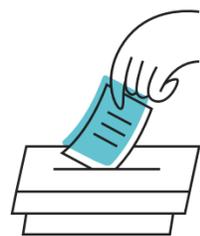
Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

- Votre interlocuteur au sein de l'entité du Groupe Arcade-VYV de votre territoire
- L'équipe de l'ALFI qui coordonne l'organisation générale des Trophées : diane.lacouture@alfi-asso.org ; jeremy.liagre@alfi-asso.org

Comité de pré-sélection (chargé de l'instruction de l'ensemble des dossiers) et **jury de l'appel à projets** (chargé de délibérer sur les projets pré-sélectionnés) : acteurs internes au Groupe Arcade-VYV, partenaires, acteurs institutionnels.
NB : lors de la réunion du jury, des référents des entités du Groupe Arcade-VYV seront auditionnés afin de présenter les projets engagés avec leurs partenaires candidats à l'appel à projets.



Une cérémonie réunissant l'ensemble des porteurs de projets le 25 octobre 2024



Vote du public



Intervention du grand témoin et tables rondes



Remise des prix



Echanges et déambulation autour des stands des projets



Si vous êtes lauréat, vous disposerez d'un stand, préparé par nos soins, pour présenter votre association aux participants



Annexes

DE | LES TROPHÉES
DE L'INNOVATION
SOCIALE 

Qui sommes-nous ?



Généraliste de l'habitat depuis plus de 40 ans, le **Groupe Arcade-VYV** est le 4ème acteur sur le marché du logement social. A travers son engagement pour un logement favorable à la santé de ses occupants, le Groupe Arcade-VYV développe une ambition pour tous les territoires, pour tous et chacun, à tous les moments de la vie. Il promeut un habitat à la fois accessible économiquement et propice au mieux-vivre et à la santé, qui permet d'accompagner les personnes dans une expérience de vie saine, désirable et résiliente.



Créée en 1955, **l'ALFI** – Association pour le Logement des Familles et des Isolés – intervient, aux côtés de ses adhérents, les organismes Hlm du Groupe Arcade-VYV, pour apporter son savoir-faire en matière de gestion locative sociale, d'accompagnement social et d'ingénierie sociale et financière. Chaque année, elle coordonne, pour le compte de ses adhérents, l'organisation des Trophées de l'Innovation Sociale, en lien avec Habitat Développement.



Coopérative regroupant les salariés actionnaires du Groupe, **Habitat Développement** représente l'attachement que les fondateurs et dirigeants du Groupe portent à ce qui constitue sa première force : ses collaborateurs.



Les critères de sélection généraux des Trophées de l'Innovation Sociale

La sélection des projets lauréats s'appuiera sur les orientations posées par le Conseil supérieur de l'ESS pour caractériser les activités socialement innovantes (cf article 15 de la loi ESS de 2014). **Pour étudier chaque projet, les jurys se poseront donc un certain nombre de questions clés :**



Source : Avise, « Caractériser une innovation sociale : les 1ères questions à se poser », accessible [ici](#)
NB : schéma réalisé à partir de : CSESS (2017), « Orientations du Conseil supérieur de l'ESS. Caractérisation d'un projet ou d'une activité socialement innovants », accessible [ici](#)

Au-delà de ces critères d'innovation sociale, les jurys étudieront aussi la contribution des projets aux axes stratégiques portés par le Groupe Arcade-VYV, et leur capacité à inspirer voire essayer sur nos territoires.

Innovation sociale, utilité sociale... de quoi parle-t-on ?



L'innovation sociale

Article 15 de la loi ESS du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire :

« I. - Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;

2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale.

[...]

III. - Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire définit des orientations permettant d'identifier un projet ou une activité économique socialement innovant au sens du I. »

Source : Legifrance, article 15 de la loi ESS du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, accessible [ici](#)

Cette 2nde dimension est tout aussi importante que la 1ère. Ainsi que le rappelle l'Uniopss, un projet socialement innovant « mobilise des groupes sociaux dans un processus collectif d'apprentissage et de connaissance incluant les publics. [...] Dans ce sens, innover veut dire faire autrement par rapport à des pratiques existantes dans un contexte donné, notamment lorsqu'il s'agit de prendre en compte les dispositifs et le rôle des équipes ainsi que la place des personnes. »

Source : Uniopss, « Les associations réinventent l'innovation », *Les cahiers de l'Uniopss*, n°23, janvier 2021, pp. 26-27

QU'EST-CE QU'UN BESOIN SOCIAL ?

Les besoins sociaux résultent d'une construction sociale, et ce dans un contexte historique et géographique donné. Les besoins sociaux ont par conséquent la caractéristique d'évoluer sans cesse.

Un besoin devient social lorsqu'à la fois il touche à un collectif d'individus et est perçu ou reconnu comme tel par tout ou partie de ce collectif, au point qu'apparaisse comme allant de soi l'idée de le satisfaire.⁽¹⁾

Élaborer des réponses à des besoins sociaux revient à considérer les problèmes sociaux rencontrés par une population dans ses différents contextes spatiaux et temporels, et pour lesquels il convient de trouver des solutions.



Les problèmes sociaux **posent des questions** auxquelles les innovations sociales tentent de répondre. Ils peuvent être **structurels** ou **émergents**.

Source : Avise, « L'innovation sociale. Mode d'emploi », accessible [ici](#)



Innovation sociale, utilité sociale... de quoi parle-t-on ?

2 idées reçues sur l'innovation sociale

1

L'innovation sociale,
c'est **un effet de mode.**

C'EST BIEN PLUS QUE ÇA ! Les mots « innovation sociale » sont de plus en plus présents dans les interventions publiques et dans les médias ces cinq dernières années. L'innovation sociale n'est cependant pas un phénomène nouveau. Il a fallu du temps - et il en faudra encore - pour que le terme "innovation" désigne aussi l'innovation sociale, même si dans les faits cette dernière faisait déjà ses preuves. Plus qu'un effet de mode, c'est une prise de conscience du rôle majeur de l'innovation sociale face aux grands enjeux sociétaux, pour notamment créer de l'activité et des emplois.

2

Pour être une
innovation, le projet doit
être **complètement
nouveau.**

FAUX ! L'innovation sociale est contextuelle. Les projets socialement innovants se positionnent plutôt sur des niches et des marchés en émergence, peu défrichés. Ils proposent ainsi des nouvelles solutions, services ou process d'intervention. Cependant, l'innovation sociale s'inscrit dans des contextes spatiaux et temporels donnés. Une innovation sociale développée dans un territoire et qui s'implante dans un autre territoire, ne sera pas une nouveauté dans l'absolu. Cette innovation sociale aura cependant un caractère nouveau au regard du contexte de cet autre territoire si elle apporte bien une solution nouvelle à un besoin social peu ou mal couvert. L'innovation sociale ainsi développée aura ses propres caractéristiques et particularités selon la situation économique et sociale locale (tissu économique, autres projets connexes existants, profils des bénéficiaires, etc.).

Source : Avise, « L'innovation sociale. Mode d'emploi », accessible [ici](#)



Innovation sociale, utilité sociale... de quoi parle-t-on ?

L'utilité sociale est une notion relative liée à un contexte donné

Le contexte géographique exacerbe certains besoins sociaux ici et les minore là ; le contexte temporel également, il suffit de penser à la nécessité de l'accès au numérique au fil du temps. Les valeurs que portent les acteurs (dirigeants de structure, financeurs et autres parties prenantes) déterminent également leur vision de l'utilité sociale de l'activité.

L'utilité sociale se définit par les échanges/le dialogue entre les parties prenantes

Source : Avise, « Evaluer l'impact social. Mode d'emploi », accessible [ici](#)

En synthèse :

« **L'utilité sociale** s'intéresse aux effets positifs d'une action sur un territoire auprès d'un groupe de population ou plus globalement de la société. **L'innovation sociale** consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales. L'innovation sociale s'inscrit de fait dans une démarche d'utilité sociale. »

Source : Avise, « L'innovation sociale. Mode d'emploi », accessible [ici](#)



©Avise - adaptation d'après *Évaluer l'utilité sociale de son activité*. Avise, Culture et promotion (2007) et *Inscrire l'utilité sociale au coeur des politiques publiques*. Avise, Régions de France, RTES, Caisse des Dépôts (2012)